

CRÉDIT

PROPRIÉTAIRE DÈS MAINTENANT

MON PREMIER LOGEMENT est une solution de financement⁽¹⁾ de votre projet immobilier⁽²⁾ à hauteur de 100%



L'UIB vous propose une solution de financement avantageuse à hauteur de 100%, pour l'acquisition d'un premier logement neuf ou ancien.

MON PREMIER LOGEMENT est un crédit immobilier qui vous permet d'être propriétaire dès maintenant!

0% D'AUTOFINANCEMENT NÉCESSAIRE

Plus besoin de constituer un autofinancement pour être propriétaire !

La dotation de l'état est fixée à 20% du coût d'acquisition⁽³⁾. Elle est octroyée sous forme d'un crédit remboursable sur la durée du crédit immobilier bancaire après déduction des 5 ans de grâce. Ce crédit est accordé à un taux très avantageux de 2%.

UN CRÉDIT IMMOBILIER UIB AVEC UN TAUX AVANTAGEUX ET SUR UNE DURÉE DE REMBOURSEMENT QUI VOUS CONVIENT

- Fixez vous-même la durée de remboursement de votre Crédit **MON PREMIER LOGEMENT** en fonction du budget de votre projet immobilier et de vos revenus sur une période allant jusqu'à 25 ans.
- Bénéficiez du crédit **MON PREMIER LOGEMENT** jusqu'à l'âge de 70 ans (Age à la souscription + durée de remboursement du crédit).

Pour plus de souplesse et de commodité, l'UIB vous propose de :

- Conjuguer votre capacité financière avec celle de votre conjoint afin d'augmenter vos capacités de remboursement et accéder à un crédit plus important.
- Moduler vos mensualités, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution de vos revenus et de votre capacité de remboursement.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la réglementation en vigueur, le crédit **MON PREMIER LOGEMENT** est soumis aux conditions d'éligibilité suivantes :

BÉNÉFICIAIRES

Les familles qui ne possèdent pas un logement et dont le revenu familial mensuel brut varie entre 4.5 et 12 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (entre 1 618 à 4 977 dinars) à condition que le bénéficiaire ou son conjoint soit salarié.

Les individus qui ne possèdent pas un logement et dont le revenu mensuel brut varie entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (1 681 dinars à 4 147 dinars) à condition que le bénéficiaire soit salarié.

LOGEMENTS

Nouveau logement destiné à l'habitation principale composée au moins de deux chambres et d'un salon et dont le prix de cession ne dépasse pas 220 000 dinars Hors taxe. Les logements acquis auprès des particuliers sont soumis à des conditions d'éligibilité particulières (logement construits avec autorisation et respectant les règlements de construction en vigueur).

1. Sous réserve d'éligibilité.
2. Selon votre capacité d'endettement et à condition que le prix d'acquisition ne dépasse pas 220 000 DT Hors Taxe.
3. Un autofinancement personnel supplémentaire est possible à condition de ne pas dépasser 20% du prix global du bien immobilier.

Pour de plus amples informations, votre Conseiller de Clientèle se tient à votre disposition pour vous présenter tous les avantages du crédit immobilier **MON PREMIER LOGEMENT**. Veuillez contacter l'une de nos agences ou consulter notre site web : www.uib.com.tn

À TRÈS BIENTÔT



DANS NOS AGENCES ET CENTRES D'AFFAIRES ENTREPRISES

Des experts à votre
service



SUR VOTRE MOBILE UIB MOBILE



SUR INTERNET

www.uib.com.tn
www.uibnet.com.tn



PAR TÉLÉPHONE

UIBContact 81 10 25 25*
* Appel non surtaxé
(Depuis l'étranger + 216 71 850 248)



SUIVEZ-NOUS